

## COMPOSANTE ÉNERGIE SAGUENAY

### DU PROJET DE GNL QUÉBEC inc.

## CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE LIQUÉFACTION DE GAZ MÉTHANE À SAGUENAY

### Deuxième partie des audiences publiques du BAPE

### Mémoire

présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

par

**Mouvement citoyen littOralement inacceptable (MCLI)**

22 octobre 2020

## **Mouvement citoyen littOralement inacceptable (MCLI)**

**Le MCLI est porte-parole des citoyens et citoyennes du secteur de la Haute-Côte-Nord et plus précisément des municipalités de Baie Ste-Catherine, Tadoussac, Sacré-Coeur, Escoumins et Bergeronnes qui sont préoccupés par la protection du fjord du Saguenay et du fleuve Saint-Laurent, la valorisation de leur économie locale et les défis de la crise climatique**



**Ont contribué à ce mémoire:**

**Lilas Lamontagne Carpin**

**Geneviève Dick**

**Marie Saint-Arnaud**

**Jane Evans**

**Rosa Zacharie**

**Jocelyne Lessard**

## **TABLE DES MATIÈRES**

- 1. Introduction du MCLI**
  
- 2. Les problématiques liées au processus de consultations citoyennes**
  - 2.1. Accessibilité à l'ensemble des informations préalablement aux consultations publiques**
  - 2.2. La dynamique de consultation et le préjugé (très) favorable du gouvernement**
  - 2.3 Le manque d'éthique du promoteur**
    - 2.3.1 Légitimité douteuse de la division du projet**
    - 2.3.2 Limitation de la zone d'étude d'impact**
  
- 3. Justification du projet et fondements éthiques du projet**
  - 3.1. La justification du projet**
  - 3.2. Les fondements éthiques de l'évaluation du projet : principes du développement durable et acceptabilité sociale**
    - 3.2.1 Développement durable et engagements internationaux**
    - 3.2.2 Acceptabilité sociale**
  
- 4. Les enjeux du trafic maritime**
  - 4.1 Impacts sur l'industrie écotouristique - Économie régionale et intégrité du paysage**
  - 4.2 Aires marines protégées et espèces en voie d'extinction**
  - 4.3 Sécurité des populations riveraines et des autres embarcations**
  
- 5. La question des émissions de GES**
  - 5.1. L'argument de la carboneutralité vs l'évaluation de l'ensemble du cycle de vie du projet**
  - 5.2. Impacts de la destruction des écosystèmes sur la santé physique et psychique**
  - 5.3. Les alternatives à ce projet**
  
- 6. Les retombées économiques**
  - 6.1. L'hypothèse des investissements et des retombées pour le Québec**
  - 6.2. L'argument de la création d'emploi vs la pénurie d'emploi**
  
- 7. Conclusion**

## **1. Introduction du MCLI**

Le Mouvement citoyen littoralement inacceptable (MCLI) est un collectif citoyen du secteur de la Haute-Côte-Nord et un partenaire de la Coalition Fjord qui joint sa voix au mémoire déposé par ce dernier auprès du BAPE. Nous allons pour notre part mettre l'accent sur certaines préoccupations concernant spécifiquement les membres du MCLI, soit celles de citoyens de Baie-Sainte-Catherine, Tadoussac, Sacré-Coeur, Escoumins et Bergeronnes.

D'emblée, nous tenons à signaler que la municipalité de Tadoussac et la MRC de la Haute-Côte-Nord ont toutes deux adoptées des résolutions appuyant nos activités de mobilisation face au projet GNL/Gazoduc ainsi que la demande de moratoire du Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM). Nous mentionnons ici également que nous sommes signataires de la pétition en ligne [www.non-gnl-quebec.com](http://www.non-gnl-quebec.com) qui compte à ce jour plus de 85 000 signatures.

En résumé, nous critiquerons dans ce mémoire le manque d'accès à la contre-expertise des professionnels du gouvernement sur le projet, préalablement aux consultations publiques du BAPE, ainsi que le déroulement de la première partie des audiences tenues sur le projet Énergie Saguenay de GNL Québec à Chicoutimi en septembre dernier. Nous réitérerons les commentaires de nombreux groupes environnementaux, de citoyens et de scientifiques du Québec notamment à l'effet qu'il est aberrant et même malhonnête d'avoir scindé l'évaluation environnementale des projets Gazoduc et Énergie Saguenay. Brièvement, nous démontrerons le manque d'acceptabilité sociale de ce projet. Nous allons particulièrement mettre l'accent sur l'impact économique, touristique et environnemental du transport maritime relié à ce projet sur le fjord du Saguenay et le fleuve Saint-Laurent et nous aborderons l'inévitable question de la quantité de GES émis par l'ensemble de ce projet et des répercussions qui en découlent sur la santé humaine. Les alternatives à ce projet seront aussi abordées de façon succincte puis nous ferons quelques commentaires à l'égard de l'inexactitude des informations véhiculées par le promoteur quant aux questions des retombées économiques et de la création d'emploi. Nous concluons finalement avec notre refus catégorique de ce projet et sur l'urgence et l'extraordinaire capacité du Québec à entreprendre un virage vert.

## **2. Les problématiques liées au processus de consultations citoyennes**

### **2.1 Accessibilité à l'ensemble des informations préalablement aux consultations publiques**

Nous comprenons que le projet ait initialement été présenté selon l'angle du promoteur, puisque sans ce dernier, le projet n'existerait vraisemblablement pas. Il est donc logique que le gouvernement reçoive le projet initial en ayant les informations présentées par le promoteur. Cependant, dans l'intérêt public, la responsabilité du gouvernement serait de faire les études nécessaires et de permettre à la population, par le biais d'un processus préalable aux consultations citoyennes, une accessibilité égale à toute l'information des différentes instances gouvernementales ou bénéficiant de fonds publics, de manière compréhensible et transparente, afin que l'ensemble des communautés affectées puisse prendre une décision en toute connaissance de cause. Dans le cas contraire, où la population ne pourrait s'exprimer en n'ayant un accès facilité qu'à la présentation des arguments du promoteur, on pourrait douter de l'intégrité et de la réelle volonté de s'assurer du respect de l'intérêt public. Si les communautés ne sont

pas réellement éclairées quant à l'ensemble des risques et des conséquences qu'elles devront assumer, on restreint alors leur liberté décisionnelle, et le processus de consultation ne demeure qu'une mascarade indigne d'une société qui se veut démocratique. L'opinion de la population peut aisément être manipulée par divers intérêts si elle n'est pas formée à partir de l'ensemble des faits. La légitimité du projet est ainsi loin d'être gagnée, faute d'un procédé qui soit inclusif et réellement démocratique.

## **2.2 La dynamique de consultation et le préjugé (très) favorable du gouvernement**

Que le gouvernement se soit prononcé en faveur de ce projet pendant la première phase des audiences publiques tenues par le BAPE, donc avant même la fin de l'évaluation de ce projet, est totalement inacceptable. Les avantages économiques, environnementaux et éthiques de ce projet n'ont pas encore été démontrés. Ce parti pris et ce manque d'impartialité de nos décideurs politiques nous semble irresponsable voire douteux pour ne pas en dire davantage.

D'autre part, nous tenons à dénoncer ici des lacunes majeures quant à la tenue même de la première partie des audiences, notamment :

- La segmentation des audiences par thématiques qui ont empêché de relier entre eux les différents enjeux du projet ;
- le refus de la Commission à indiquer dans quelle mesure les émissions de gaz à effet de serre seront évaluées par celle-ci jusqu'à la publication du rapport du BAPE;
- la complaisance des commissaires quant au temps indu d'audience accordé au promoteur lors de la première phase des consultations en comparaison au temps de parole limité à une minute par intervenant (et ce à raison d'un maximum de 20 participants par séance de questions d'une durée d'environ 4 heures chacune) ;
- l'attitude tranchante voire parfois condescendante de la part de M. Denis Bergeron à l'égard de nombreux intervenants citoyens, que ceux-ci aient dérogé ou pas au cadre de questions requis lors de cette première phase de consultation ;
- l'absence de près de la moitié des représentants des ministères qui auraient dû faire acte de présence lors de certaines journées thématiques spécifiques et les réponses laconiques qui se sont limitées aux aspects juridiques et légaux pour nombre d'entre eux ;
- l'absence d'experts consultants indépendants du promoteur.

Tous ces éléments réunis n'auront pas permis aux citoyens d'être pleinement et justement informés sur le projet de GNL Québec inc. (Gazoduc et Énergie Saguenay) dans son ensemble et sont de graves entraves à leur réelle participation.

Nous soulignons également que bien que les commissaires aient prêté serment d'impartialité, ceux-ci détiennent un passé professionnel bien investi auprès de l'industrie gazière et pétrolière et ne jouissent donc aucunement de la présomption d'indépendance nécessaire pour exercer leurs fonctions au sein de la Commission.<sup>1</sup> Nous sommes amers face au déroulement de cette première partie des audiences et les différents facteurs exposés nous font douter de l'impartialité du rapport à venir de la Commission sur le projet Énergie Saguenay.

---

<sup>1</sup> [Le BAPE sur GNL Québec présidé par un ex-consultant d'un lobby lié à l'industrie pétrochimique](#)

## **2.3 Le manque d'éthique du promoteur**

### **2.3.1 Légitimité douteuse de la division du projet**

En plus de rendre l'information confuse pour les citoyen.ne.s, la division du projet en plusieurs compagnies ne permet pas d'avoir une idée juste de l'ampleur du projet et de ses impacts. En donnant le bénéfice du doute au promoteur, le fait de diviser l'ensemble du projet pourrait refléter le fait que chacun des sous-projets proposés soit une étape, par exemple dans le contexte de sa mise en œuvre et de la construction des infrastructures. Cependant, aux fins d'évaluation des impacts sur les écosystèmes naturels et sociaux, le projet devrait pouvoir être examiné dans son ensemble, et ce, avec le plus de clarté possible. En effet, les projets de ce genre ne comportent pas seulement des effets discrets, un ensemble d'impacts appartenant strictement à l'une des fractions du projet ; il y a également des impacts cumulatifs, qui se multiplient plutôt que de s'additionner simplement. Ces impacts affecteront non seulement les territoires strictement délimités pour la construction du projet, mais également les communautés qui subiront les conséquences du passage des navires gaziers, ainsi que celles qui devront assumer les risques d'accidents au potentiel élevé de dommages importants et toutes celles qui absorberont les coûts en termes de GES et en termes de destruction des habitats et des écosystèmes. Nous savons que la biodiversité est déjà menacées un peu partout dans le monde. Ne pas examiner de manière approfondie et dans son ampleur l'ensemble des conséquences sur les diverses populations, humaines et non-humaines qui seront affectées, relève de l'irresponsabilité et d'une vision dépassée du développement, contrevenant aux engagements du Québec pour un développement durable. De ce fait, nous considérons que le promoteur a divisé l'ensemble du projet afin de ne pas avoir à soumettre ces effets cumulatifs à l'évaluation environnementale. De cette manière, la population reste divisée par secteur, sans être mise au fait des impacts réels du projet. Ceci nous semble être une stratégie malhonnête pour gagner une acceptabilité sociale en évitant de jouer cartes sur table sur les conséquences réelles du projet.

### **2.3.2 Limitation de la zone d'étude d'impact**

Nous estimons également que la « zone d'étude locale » délimitée par le promoteur aux fins de l'évaluation environnementale du sous-projet Énergie Saguenay, soit du village de St-Fulgence à la limite nord de Ste-Rose-du Nord, fausse la juste évaluation dudit projet. Cette zone d'étude extrêmement limitée induit inévitablement une analyse et des conclusions erronées puisqu'il est impossible d'évaluer, dans une perspective globale, exhaustive et cumulative, les impacts réels de ce projet. À la demande de plusieurs ministères, le promoteur s'est vu forcé d'inclure le trafic maritime à son évaluation environnementale, mais ce dernier semble l'avoir fait de façon très limitée et superficielle. L'EIE n'a entre autre pas évalué de manière complète et sérieuse l'impact du trafic maritime sur les populations menacées des mammifères marins d'une part. Elle n'a pas non plus évalué les impacts sur nos villages côtiers qui dépendent entièrement de l'économie touristique ainsi que sur la clientèle du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent et des parcs provinciaux alors que le passage quotidien des méthaniers sur le Saguenay aura inévitablement un impact visuel néfaste pour tous les riverains et nombreux visiteurs de ce secteur.

De plus, dans le résumé de l'ÉIE, il est dit que « ... le projet n'aurait aucune incidence cumulative importante avec les autres activités et projets envisagés dans la région. » Visiblement, les impacts du

projet Énergie Saguenay et ses impacts cumulatifs avec les projets Métaux Black Rock et Ariane Phosphate n'ont pas encore été évalués de manière complète et approfondie par le promoteur, ni même peut-être du tout puisque Pêches et Océans Canada a de son côté évalué que, en combinant ces projets, l'augmentation du trafic maritime sur le fjord serait multiplié par trois. Toutes ces omissions sont autant d'insultes à la science et à l'intelligence citoyenne!

### **3 Justification du projet et fondements éthiques du projet**

#### **3.1 La justification du projet**

La question de la justification du projet n'a pas reçu de réponse claire ni de la part des promoteurs, ni de celle des différents ministères convoqués lors des audiences du BAPE. Nous sommes totalement insatisfaits des justifications faibles et biaisées du promoteur, basées uniquement sur des aspects économiques, qui sont loin de faire l'unanimité et qui sont même condamnables par leur malhonnêteté lorsqu'on se donne la peine d'investiguer plus loin. Nous y reviendrons dans la section sur les enjeux économiques.

À la lumière de toutes les informations que nous avons pu rassembler à ce jour, nous ne voyons pas le réel intérêt collectif de ce projet pour le Québec. Le territoire québécois ne doit pas servir seulement à faire transiter le gaz méthane de l'ouest canadien. Ce passage se ferait au prix de risques considérables que représente ce projet à plusieurs égards, autant économiques que sociaux et environnementaux à l'échelle régionale, mais aussi internationale. Ce type de projet industriel ne correspond pas aux valeurs et attentes de plusieurs résidents et visiteurs de la Côte-Nord et du Saguenay, vastes terres sauvages où les visiteurs de tout horizon viennent se recueillir, se réfugier de la mégalomanie d'un monde capitaliste déconnecté de nos vraies richesses et de la vie elle-même. Il ne correspond plus aux attentes d'une majorité de la population consciente de l'état d'urgence climatique que nous vivons à l'heure actuelle. Le prix de l'abus des ressources et des émissions de gaz à effet de serre sera lourd à payer pour les générations à venir. Il est plus que temps de penser autrement.

#### **3.2 Les fondements éthiques de l'évaluation du projet: principes du développement durable et acceptabilité sociale**

En partant d'éléments importants dans l'évaluation de la légitimité même des projets, nous souhaitons souligner deux problématiques qui font écho à nos préoccupations précédentes, mais font appel à des engagements spécifiques du gouvernement québécois quant à l'examen des projets et à leurs impacts, soit ses engagements en faveur d'un développement durable et se fondant sur l'acceptabilité sociale des projets dans les communautés touchées par ceux-ci.

### 3.2.1. Développement durable<sup>2</sup> et engagements internationaux<sup>3</sup>

Selon la définition du développement durable offerte sur les sites même du gouvernement, celui-ci doit tenir compte de la “capacité des générations futures à répondre à leurs besoins”, et prendre appui sur une “vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.”

Nous nous demandons en quoi le projet respecte-t-il cet engagement? Que ce soit par rapport aux émissions de GES que le projet entraînera, le risque important pour les écosystèmes marins déjà en tension, et les écosystèmes terrestres qui en dépendent, comment la prochaine génération (déjà hypothéquée) et celles qui viendront ensuite jugeront-elle une décision favorable au projet alors que celui-ci mobilise plutôt une vision et des intérêts à court terme.

Par ailleurs, en regard des 16 principes de la Loi sur le développement durable du gouvernement du Québec, il nous paraît évident que le projet contrevient à plusieurs d’entre eux.<sup>4</sup>

Ces 16 principes sont les suivants:

- |  |  |
|--|--|
| a. santé et qualité de vie                         | i. prévention  |
| b. équité et solidarité sociales                   | j. précaution  |
| c. protection de l’environnement                   | k. protection du patrimoine culturel                 |
| d. efficacité économique                           | l. préservation de la biodiversité                   |
| e. participation et engagement                     | m. respect de la capacité de support des écosystèmes |
| f. accès au savoir                                 | n. production et consommation responsables           |
| g. subsidiarité                                    | o. pollueur payeur                                   |
| h. partenariat et coopération intergouvernementale | p. internalisation des coûts                         |

Au chapitre de la santé et de la qualité de vie, nous voyons déjà des conséquences délétères du projet sur la santé de par la simple émission de GES, mais également par les impacts sur les collectivités dont l’intégrité sera atteinte par le passage des méthaniers, les effets sur les écosystèmes, ainsi que les risques potentiels d’explosion. De même, la qualité de vie de nombreuses communautés reposant sur une économie dépendante de l’équilibre des écosystèmes risque d’être affectée de manière irréparable. Ceci n’est que pour le premier principe. Ce mémoire montre clairement que le projet contrevient ou est susceptible de contrevir à plusieurs des principes qui sont l’esprit de la Loi québécoise sur le développement durable.

Comme nous l’avons mentionné, la segmentation du projet en plusieurs sous-projets et compagnies, et son évaluation limitée à des secteurs très restreints font en sorte qu’il est impossible pour le moment de calculer les dédommagement que les promoteurs devront aux collectivités pour la pollution dont ils seront responsables, ainsi que les coûts à internaliser.

---

<sup>2</sup> <http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm>

<sup>3</sup> <http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/principe.htm>

<sup>4</sup> <http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/principe.htm>

### 3.2.2. Acceptabilité sociale

Il n’y a pas d’acceptabilité sociale pour ce projet à travers le Québec : une pétition a recueilli plus de 85000 signatures; de nombreuses lettres ouvertes co-signées par 40 économistes, 127 universitaires, 160 scientifiques ont été publiées; 250 médecins et professionnel·les de la santé se sont prononcé·es contre le projet; de nombreux groupes communautaires, écologistes, et aujourd’hui 300 000 étudiants “exigent” l’arrêt du projet GNL Québec.<sup>5</sup>

## 4. Les enjeux du trafic maritime

### 4.1 Impacts sur l’industrie écotouristique - Économie régionale et intégrité du paysage

Il est essentiel de considérer que l’écotourisme est au cœur de notre économie, elle-même dépendante de certaines espèces en péril, de la richesse de la biodiversité et de la valeur incontestable de nos paysages. Les activités récréotouristiques sont foisonnantes sur notre territoire. Ces lieux attirent des centaines de milliers de touristes québécois mais aussi de partout dans le monde qui viennent s’abreuver à la majesté de la grande nature inviolée. C’est un endroit exceptionnel pour l’observation des mammifères marins qui s’y retrouvent également en grand nombre.

Dans son évaluation des conséquences du projet Énergie Saguenay, Tourisme Québec mentionne notamment que « Les paysages, la faune (incluant les mammifères marins) et l’environnement naturel forgent l’image de marque touristique du Saguenay, de son fjord et de son estuaire au confluent du fleuve Saint-Laurent. [...] Nous croyons que la présence d’un complexe de liquéfaction de gaz naturel sur le Saguenay, et plus particulièrement le trafic maritime lourd qu’il engendrerait, pourrait avoir des répercussions négatives sur le choix de la destination auprès de nos clientèles nationales et internationales. Le Québec touristique souhaite se distinguer par son offre touristique verte et durable. Tout doute concernant les émissions polluantes, les impacts sur la faune, la flore, la santé ou la sécurité des visiteurs et des résidents engendrerait des répercussions négatives sur le choix du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Haute-Côte-Nord (Manicouagan) comme destinations touristiques.» En regard de cette analyse qui suscite des craintes légitimes pour de nombreux résidents de ces régions, nous souhaitons que la valeur des paysages et de l’expérience nature pour les résidents autant que pour les touristes soit mieux évaluée et prise en compte. Dans la perspective de la protection des espèces en péril, nous croyons que nos villages devront se développer sur des activités qui minimisent les risques pour les bélugas et les autres mammifères marins qui fréquentent le secteur du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. Nous croyons entre autres qu’il faut valoriser l’observation des baleines à partir des rives. En ce sens, les points d’observations terrestres du Parc Marin et du Parc national du fjord du Saguenay sont à prioriser. L’EIE a mal évalué les impacts du projet sur ces composantes valorisées. Les compagnies qui exploitent des bateaux de croisières d’observation des baleines sont quant à elles déjà soumises à une réglementation stricte et sont réunies sous l’Alliance éco-baleines qui permet de mieux contrôler leurs activités.

Le trafic quotidien de navires méthaniers est contraire à cette volonté de mettre en valeur nos aires protégées et la qualité de nos paysages; il aurait à l’inverse pour impact la détérioration du milieu de vie

---

<sup>5</sup> <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1743093/etudiants-exigent-arret-projet-gnl-quebec-acceptabilite-sociale>

exceptionnel qu'est le Saguenay et ses fjords, Tadoussac et les villages riverains, qui sont des havres de grande nature, de ressourcement et de beauté.

## 4.2 Aires marines protégées et espèces en voie d'extinction

L'objectif initial de la création du Parc marin Saguenay-Saint-Laurent, de par la loi fédérale le constituant, est de « rehausser, au profit des génération actuelles et futures, le niveau de protection des écosystèmes d'une partie représentative du fjord du Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent aux fins de conservation, tout en favorisant son utilisation à des fins éducatives, récréatives et scientifiques. »<sup>6</sup>

Nous savons que le projet aura des effets néfastes importants sur les mammifères marins fréquentant le Parc marin. En effet, selon Pêches et Océans Canada, l'augmentation du trafic maritime accroîtra de manière significative le bruit ambiant, nuisant aux activités vitales des différents mammifères marins fréquentant la région.<sup>7</sup> Ils évoquent également l'arrêté ministériel qui interdit la destruction d'« un élément de l'habitat essentiel d'une espèce sauvage inscrite comme espèce en voie de disparition ou menacée », prévue au paragraphe 58(1) de la Loi sur les espèces en péril. Même les exceptions à l'article 73 qui permettent certaines dérogations ne le font qu'« à condition que l'activité ne mette pas en péril la survie ou le rétablissement de l'espèce. »<sup>8</sup> En 2018, dans un même cadre d'étude de projet de construction de terminaux maritimes dans le Saguenay, Pêches et Océans Canada émet un avis scientifique à l'effet que le trafic maritime affecterait de différentes manières les écosystèmes aquatiques et leurs ressources biologiques. Ces impacts pourraient résulter de contamination chimique, de déversements, de collisions et modification de l'environnement sonore subaquatique.« Il est susceptible d'affecter particulièrement les mammifères marins parce qu'ils font un usage intensif des sons pour accomplir des fonctions vitales [...]. »<sup>9</sup>

À la lumière de ces décrets et des analyses scientifiques, il est totalement aberrant de penser faire circuler au minimum un méthanier de 300 mètres de long par jour dans le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. Il est évident que le projet aura des impacts importants et sévères sur la survie des bélugas qui sont extrêmement sensibles au bruit et dépendent du phénomène d'écholocalisation pour leurs relations sociales, dont la relation mère-baleineau, leur alimentation et leurs déplacements. Nous avons déjà la preuve que le nombre actuel de navires et de bateaux de plaisance augmente le bruit et l'irritation pour cette population de baleines. La réduction du trafic maritime dans le secteur de Baie-Sainte-Marguerite, qui est une aire très fréquentée par les femelles et leurs petits, avait permis de constater une certaine diminution du taux de mortalité en couche pour les femelles et les baleineaux. Ces derniers sont extrêmement vulnérables au stress provoqué par l'augmentation du niveau sonore subaquatique. La diminution du trafic maritime est le seul aspect sur lequel nous avons une emprise pour permettre la survie ou le rétablissement de cette espèce en péril et nous nous permettrions cette négligence « criminelle » pour un projet dont tous les aspects sont remis en cause par une grande partie de la

---

<sup>6</sup> Loi sur le parc marin du Saguenay — Saint-Laurent L.C. 1997, ch. 37

<sup>7</sup> Documentation du dossier Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay dossier DQ41 - Réponse de Pêches et Océans Canada

<sup>8</sup> Documentation du dossier Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay dossier DB53 - Réponse de Pêches et Océans Canada

<sup>9</sup> Effets potentiels des projets de construction de terminaux maritimes dans le fjord du Saguenay sur le béluga du Saint-Laurent et son habitat - p.7 Ampleur et mécanismes d'effets du trafic maritime - Réponse des Sciences 2018/025 de Pêches et Océans Canada

population québécoise ? Aucune mesure d'atténuation proposée par le promoteur ne pourra permettre de réduire efficacement l'augmentation du niveau sonore créée par le passage des méthaniers et des remorqueurs nécessaires à ces derniers puisque le trafic augmentera inévitablement et de façon majeure. La Charte d'engagements environnementaux du promoteur n'est qu'une mascarade pour aller chercher une acceptabilité sociale de façade en tentant d'atténuer les effets inévitablement dommageables de ce projet. Et ceci, sans même tenir compte de l'impact cumulatif du trafic maritime causé par l'ensemble des projets industriels projetés dans le fjord tel que mentionné ci-haut. Dire le contraire serait de mauvaise foi

Nous vous posons de nouveau la question: Pourquoi avoir créé un Parc marin pour la protection des espèces qui s'y abrite si le trafic maritime continue d'augmenter ? Sur la base de quelles prémisses la cie GNL Qc aurait-elle le droit, avec 320 à 400 passages de méthaniers par année dans le fjord du Saguenay, enfreindre la Loi sur les espèces en péril en traversant l'habitat essentiel du béluga, une espèce dont la population de l'estuaire du Saint-Laurent est classée "en voie de disparition" ? Sur quels fondements scientifiques le gouvernement Legault se base-t-il pour rejeter les recommandations des chercheurs du GREMM qui, à la lumière de leur plus récents travaux, s'appuient sur le principe de précaution pour demander un moratoire sur les projets de développement qui augmenteraient le trafic maritime sur le Saguenay, mettant ainsi en péril la population de bélugas du Saint- Laurent ? Sur quels fondements éthiques le projet GNL/Gazoduc s'est-il développé pour proposer une intrusion industrielle dans nos milieux protégés ? Pour conclure, il n'y a pas que le béluga qui est menacé par ce trafic, toutes les baleines le sont mais plus particulièrement les espèces menacées dont le grand rorqual bleu et la fameuse baleine noire qui a été vue à plusieurs reprises dans l'estuaire et même directement dans l'embouchure cette année. Il y a des messages de la vie qu'on devrait peut-être commencer à écouter si on veut que la vie même se poursuive !!!

### **4.3 Sécurité des populations riveraines et des autres embarcations**

Le fjord du Saguenay et son embouchure sont des lieux de navigation déjà hautement fréquentés par plusieurs types d'embarcations. Du simple kayak en passant par les navires d'excursions de toutes tailles, les voiliers et autres embarcations de plaisance jusqu'aux navires de marchandises et paquebots, sans oublier nos fameux et indispensables traversiers, toutes ces embarcations augmentent les risques de collision dans un secteur où le chenal est étroit et où les conditions météorologiques sont changeantes et parfois extrêmes. En regard des lignes directrices d'un document de la SIGTTO publié en 1997<sup>10</sup> :

- Un terminal de GNL doit être situé à un endroit où les vapeurs d'une fuite ou d'un déversement ne peuvent pas affecter des civils.
- Les quais d'amarrage des navires-citernes pour GNL doivent être éloignés de la voie navigable pour éviter toute collision, car tous les autres navires doivent être considérés comme une source d'inflammation.
- Un terminal de GNL doit être situé à un endroit où il n'entre pas en conflit avec d'autres usages, actuels ou futurs, de la voie navigable.

---

<sup>10</sup> [Site Selection and Design for LNG Ports and Jetties \(IP no. 14\)](#)

- **Les voies navigables longues et étroites à l'intérieur des terres doivent être évitées dues aux risques maritimes plus élevés.**
- L'emplacement d'un terminal de GNL doit éviter les voies navigables présentant des dangers.

Le projet de GNL Québec et sa composante Énergie Saguenay semblent contrevenir à chacune de ces lignes directrices. On ne peut que s'inquiéter des risques d'accidents majeurs dans le Saguenay, tels qu'une explosion, en raison de l'étroitesse de cette voie navigable et la proximité des riverains. Il est d'autant plus condamnable que le corridor étroit qu'est le fjord du Saguenay est déjà extrêmement fréquenté en période estivale. En effet, bien que les risques d'une fuite soient minimes pour un navire méthanier, ceux-ci existent. Et une fuite d'un de ces navires passant inévitablement à proximité des rives, considérant l'étroitesse du fjord, aurait de fortes chances de trouver une source inflammable si celle-ci survient près d'une municipalité riveraine. L'embrassement du nuage de gaz cause une explosion qui peut tout enflammer dans un rayon de 1,6 km autour de la source. Ce cas de figure équivaldrait en une catastrophe environnementale et humaine impardonnable. Lors de la première partie des audiences en septembre dernier, nous avons perçu que le promoteur du projet tentait d'éluder cette question rapidement, une question qui pourtant suscite énormément d'inquiétudes chez nos concitoyens. Après les histoires d'explosion de matières dangereuses à Mégantic en 2015 et à Beyrouth cet été, comment peut-on se permettre minimiser ainsi le danger existant, surtout dans le contexte où l'emplacement pour un tel projet est mal choisi et comprend donc des facteurs de dangerosité augmentés?

Nous tenons à ajouter que, si un navire méthanier circulait quotidiennement dans le fjord du Saguenay, compte tenu encore une fois du nombre navires fréquentant notre secteur et en regard de notre industrie principale qui est basée sur l'observation de baleines par embarcation, nous ne pourrions plus prétendre au standard de sécurité que nous offrons actuellement à notre clientèle et à nos visiteurs pendant les activités de navigation de la saison estivale.

## **5. La question des émissions de GES**

### **5.1 L'argument de la carboneutralité vs l'évaluation de l'ensemble du cycle de vie du projet**

Encore une fois, pour que l'étude de ce projet soit valide, il faut évaluer l'ensemble du cycle de vie du projet, de l'extraction du gaz méthane, à sa liquéfaction, en incluant le transport par gazoduc et par méthanier. En effet, négliger d'évaluer l'impact du projet sur les émissions de gaz à effet de serre de manière intégrale et à l'échelle globale relève de l'aveuglement ou de la malhonnêteté; il s'agit d'un manque à une responsabilité planétaire et inter-générationnelle. Il est de notre responsabilité collective de tenir compte des répercussions planétaires des projets extractifs. Les scientifiques qui ont évalué ce projet sur l'ensemble de son cycle de vie, y compris la consommation du gaz dans les pays importateurs, ont fait la démonstration que ce projet risque de générer plus de 50 mégatonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par année, en tenant compte de la croissance de la demande énergétique dans les destinations d'exportation en Asie et en Europe, des émissions fugitives du gaz méthane et de l'échec possible de la substitution du charbon.

Il est essentiel que tout projet soit évalué sérieusement sous l'angle de la contribution à la lutte aux changements climatiques. Véhiculer que ce projet s'inscrit dans le respect des engagements de l'Accord

de Paris est un mensonge et une manipulation de l'opinion publique. Au chapitre des scénarios alternatifs, nous souhaitons voir présenter de réelles alternatives pour la transition écologique et une économie verte et non pas une alternative de sites pour liquéfier et exporter du gaz méthane issu à 85% de fracturation hydraulique. La lettre des 160 scientifiques publiée dans Le Devoir, le 3 juin dernier montre bien que le gaz n'est pas une énergie de transition.<sup>11</sup>

## 5.2 Impacts de la destruction des écosystèmes sur la santé physique et psychique

Le Gouvernement du Québec s'est engagé dans les années futures à adopter les énergies vertes afin de réduire ses émissions de carbone. En 1989, il s'est également mobilisé pour la dépollution du fleuve St-Laurent. Pourtant, aujourd'hui, ce même gouvernement donne sa faveur au projet d'hydrocarbure GNL-Saguenay. En ces temps de pandémie COVID-19, il y a de quoi s'étonner...

Une pandémie n'arrive jamais par magie! Dans un contexte global, la destruction des habitats naturels et la perte de la biodiversité a notamment pour conséquence d'augmenter la fréquence des contacts entre les humains et les animaux sauvages, entraînant une augmentation des risques que des virus et bactéries pathogènes portés par ces animaux se transmettent à des hôtes humains. Le dérèglement climatique est également un facteur aggravant, car il incite de nombreuses espèces animales à migrer pour trouver de quoi survivre alors que leurs habitats naturels ont été modifiés par le climat. La détérioration des milieux naturels a donc un impact direct sur les êtres humains, comme la présente pandémie le souligne, mais également une diminution de notre résilience et de notre protection contre de nouvelles pandémies.<sup>12</sup> Il peut être judicieux de noter que les émissions de GES, de par leur influence sur le réchauffement climatique et la fonte du pergélisol, risquent également de créer des conditions propices à la prolifération d'agents pathogènes encore inconnus.<sup>13</sup> Parmi les solutions à envisager pour contrer ces dérèglements, «Le renforcement du niveau de protection des aires protégées et la diminution de la pression exercée par les activités humaines sur la biodiversité, en particulier en réduisant la déforestation, [...] semblent prioritaires. »<sup>14</sup> Nous nous opposons à un projet qui ne va pas dans une direction permettant de résoudre rapidement ces risques.

Alors que, en lien avec la pandémie, un.e Québécois.e sur trois<sup>15</sup> est présentement au bord de l'épuisement professionnel, davantage dans les milieux de la santé et de l'enseignement<sup>16</sup>, le besoin de se ressourcer en milieu naturel se fait ressentir encore plus fortement. Nous avons pu en avoir un aperçu par l'achalandage touristique l'été dernier. Il nous semble totalement contraire au besoin de la population de développer des projets qui nuiront à ces possibilités en détériorant les écosystèmes naturels et humains. Est-ce que le promoteur et le gouvernement ont bien étudié les enjeux relatifs au

---

<sup>11</sup> <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/555872/les-ges-oublies-d-energiesaguenay>

<sup>12</sup> <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/575925/la-destruction-de-la-nature-une-source-de-pandemies>

<sup>13</sup> [https://www.rcinet.ca/regard-sur-arctique/2020/10/21/la-fonte-du-pergelisol-de-larctique-pourrait-liberer-des-virus-inconnus/?fbclid=IwAR3oqqQ\\_ZcBRoLMS4cyO1H5mLH3S6ETj8ozU9QRHJxdOFDs3lwdrDMRITQc](https://www.rcinet.ca/regard-sur-arctique/2020/10/21/la-fonte-du-pergelisol-de-larctique-pourrait-liberer-des-virus-inconnus/?fbclid=IwAR3oqqQ_ZcBRoLMS4cyO1H5mLH3S6ETj8ozU9QRHJxdOFDs3lwdrDMRITQc)

<sup>14</sup> [La dégradation des écosystèmes favorise le développement de nouvelles maladies](#)

<sup>15</sup> [https://www.lesaffaires.com/blogues/olivier-schmouker/1-quebecois-sur-3-est-au-bord-de-l-epuisement-professionnel/620283?fbclid=IwAR379p\\_oCDEGEPWzBkVI\\_NwdhQyh9PUAd\\_5tpNpggCK2dd2xaQvmAe2Acs](https://www.lesaffaires.com/blogues/olivier-schmouker/1-quebecois-sur-3-est-au-bord-de-l-epuisement-professionnel/620283?fbclid=IwAR379p_oCDEGEPWzBkVI_NwdhQyh9PUAd_5tpNpggCK2dd2xaQvmAe2Acs)

<sup>16</sup> <https://journalmetro.com/carrieres/education/2538025/enseignants-collegial-detresse-surchage-enseignants-cepep/>

bien-être du vivant? Il nous semble que non. Il n'ont pas jugé vital d'évaluer comme il se doit les conséquences psychosociales évitables d'un tel projet.

Pourtant, la destruction des écosystèmes a un impact non seulement sur la santé physique, mais également sur la santé mentale des populations humaines. On peut le voir à l'échelle globale suite aux augmentations des catastrophes liées aux changements climatiques. On peut également en voir les effets localement, lorsque les communautés humaines et les individus qui les composent ressentent une forte anxiété liée à la perte de leur environnement naturel. Ce « mal du pays » ressenti alors même qu'on ne quitte pas les lieux est appelé « solastalgie »<sup>17</sup>, et résulte de la destruction ou de l'altération significative de son milieu de vie naturel. Ce phénomène risque d'être ressenti par les collectivités locales qui seront touchées par les conséquences importantes de GNL, tels l'augmentation du trafic maritime et la perte de la biodiversité qui s'en suivrait. L'anxiété liée aux risques d'explosion et aux autres risques inhérent au projet sera sans doute non-négligeable. De plus, si le projet nuit à l'économie des diverses collectivités riveraines, cela entraînera également des conséquences psychosociales importante, à une perte de sens, et une dégradation des liens familiaux et sociaux. D'ailleurs, la mobilisation de plusieurs citoyen.ne.s est le reflet de ce sentiment. En effet, la population ressent ce projet comme une intrusion sur son territoire, son mode de vie, son gagne-pain. La tension créée par les vues du promoteur sur « leur place », ainsi que par un gouvernement perçu comme ne représentant pas les intérêts de la population, est un vecteur d'anxiété. L'énergie déployée par la population qui tente de préserver son territoire des retombées désastreuses face aux changements écologiques et à la perte de la jouissance d'y vivre, est générée par une méfiance envers le Gouvernement et une colère marquée face à l'ingérence, celle de ressentir qu'on veut nous arracher notre chez-nous au profit d'investisseurs étrangers.

### **5.3 Les alternatives à ce projet**

Pour parvenir aux engagements de l'Accord de Paris, il est urgent de limiter les prochains investissements dans les énergies fossiles et aussi de prévoir un désengagement progressif de ces énergies. Avec toutes les remises directes et indirectes accordées à l'industrie gazière, il serait possible de subventionner plutôt les recherches sur les énergies renouvelables déjà disponibles.

Il y a déjà eu une forte augmentation des parts de marché des énergies solaires et éoliennes mondialement. Si la tendance se maintient, ces deux énergies combinées rejoindraient un niveau comparable à celui du charbon et du gaz en 2029. Cette accélération n'est pas soutenable à ce rythme mais si on ajoute d'autres sources renouvelables comme la géothermie, l'énergie des marées et des vagues et la biomasse, il faut bien en conclure que la vie utile du projet GNL Québec n'est pas de 40 ans.

La première avenue à considérer est de diminuer notre dépendance énergétique : il reste encore des progrès à faire même si la société a déjà contribué à ce niveau. Les autres options déjà sur le marché et notre vaste territoire québécois serait propice à leur développement.

En conclusion, le Canada par ses grands espaces et son accès au littoral a beaucoup d'options pour le développement d'énergies renouvelables. Il reste beaucoup de recherches et d'investissements à faire mais le potentiel est énorme. La volonté politique de sortir des technologies fossiles est essentielle au futur énergétique du pays.

---

<sup>17</sup> <https://www.futura-sciences.com/sante/definitions/solastalgie-solastalgie-18390/>

## **6. Les retombées économiques**

### **6.1 L'hypothèse des investissements et des retombées pour le Québec**

Outre toutes les considérations sociales et environnementales précédemment nommées, les questions économiques entourant ce projet sont aussi fortement inquiétantes parce qu'en plus de bénéficier de notre hydroélectricité à un tarif avantageux, Énergie Saguenay, pour rester concurrentielle, devrait bénéficier de « fonds publics équivalents à ceux dont bénéficient ses compétiteurs directs [...] qui sont des terminaux fortement subventionnés et géographiquement mieux situés. »<sup>18</sup>

De plus, en investiguant la composition des actionnaires de cette compagnie, on peut constater que celle-ci est très majoritairement constituée d'investisseurs étrangers. Or, les conventions fiscales entre le Canada et les pays d'origine de ces investisseurs permettent une exonération d'impôt pour ces derniers, ramenant le taux d'imposition qui est normalement de l'ordre de 40% à 5% seulement. Ces actionnaires sont par ailleurs principalement établis dans des paradis fiscaux et ne contribuent donc pratiquement pas aux fonds publics qu'ils se voient pourtant offrir grassement par nos gouvernements.

Dans ce contexte de crise climatique où la transition énergétique est requise urgemment pour freiner les répercussions négatives et exponentielles de nos abus, est-ce que nous, citoyens contribuables, devrions investir notre argent, notre territoire, notre électricité, notre faune et notre flore fragiles pour ce projet polluant et au potentiel de dangerosité?

### **6.2 L'argument de la création d'emploi versus la pénurie d'emploi**

Un des arguments fallacieux utilisés par le promoteur est celui de la création d'emploi. Nous sommes conscients que ce projet générera effectivement quelques milliers d'emplois dans la phase de construction, cependant, celles-ci ne sera que de courte durée. Par ailleurs, que ce soit pour cette première phase ou pour la phase d'opération, l'enjeu est grand d'offrir de nouveaux emplois en pleine crise de pénurie d'emploi : plusieurs industries de la région, notamment les forestières, qui sont déjà en manque criant de personnel craignent ce projet qui restreindrait encore davantage le bassin d'employés disponibles et menacerait même leur survie pour certaines.

## **7. Conclusion**

D'entre toutes les considérations partagées ici, résonne un solide cri du cœur, sans raisonnement ni calculs, simplement une résolution : nous ne voulons pas de ce projet GNL, ni de ses retombées, ni de son trafic, ni de ses déchets. Nous vivons en harmonie avec un écosystème exceptionnel auquel tous les amoureux de la nature se greffent. La place est déjà très occupée. Ce territoire de prédilection est animé par la vision des gens qui y habitent et celle-ci ne correspond pas à celle de promoteurs comme GNL Québec. Penser qu'on peut y débarquer comme ça avec des mastodontes navals pour y faire du trafic, c'est franchement indécent.

---

<sup>18</sup> [GNL Québec/Énergie Saguenay – Quelles retombées fiscales ?](#)

Cette histoire de conquête, bien connue par le passé, n'a plus la cote dans cette ère où l'on apprend de nos erreurs. Dans cette région de rivières, lacs, fleuve, forêts, montagnes et vallées qui a vu les premiers pas de nos ancêtres fouler le sol, on est vraiment au bon endroit pour nous souvenir. NOUS NOUS SOUVENONS et nous protégeons ce territoire qui continue de nous voir renaître et respirer. La Haute-Côte-Nord n'est pas à vendre. Sa valeur incommensurable n'a pas de prix. Elle se plaît à accueillir les visiteurs, à partager ses flancs et ses rives pour qu'on puisse s'y détendre et y respirer un bon coup. Une denrée rare de nos jours.

À la lumière de toutes les prises de parole, expertises et cris du cœur exposés ici, nous sommes confiants que le BAPE saisira le rôle crucial qu'il occupe dans cette affaire, qu'il formulera des recommandations pour initier les bases d'une transformation sociale et économique équitable, favorisant la relation avec l'écosystème et l'habitant, évitant l'horrible succession de catastrophes et de deuils que nous connaissons actuellement. Nous espérons que vous, les commissaires du BAPE, vous opposerez à ce projet polluant et destructeur qu'est GNL Québec, pour laisser place aux technologies innovantes et vertes. Le Québec a le pouvoir, les ressources, l'expertise et l'audace qu'il faut pour entreprendre ce virage.